

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY - 25 septembre 2017**



45 rue Smith 69002 LYON

Tél : 04 78 37 90 71 – www.amely.org

Le 25 septembre 2017 à 9 heures 30, le Conseil d'administration de l'association AMELY s'est réuni au siège de l'association sur convocation de la présidente.

Membres actifs présents : Marie-Noëlle LUC - Thérèse CHIRAT - Juliette KIEFFER - Martine TRUSSON - Martine PAOLOZZI - Bruno ARAUD - Hervé LE RESTIF - Gérard PEROTTO - Jean-Luc GUYOT - Philippe VANDERSTRAETEN - Annie NOËL.

Membre actif représenté Josette FAVIER qui a donné un pouvoir à Marie-Noëlle LUC

Membres avec voix consultative présents: Émilie BORNIER représentante du personnel, Sabine MOREL Directrice

Personne accueillie à titre d'observateur : Caroline LUDWIG stagiaire à AMELY

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

- 1. Approbation du dernier procès-verbal**
- 2. Finances. Situation intermédiaire exercice 2017. Projet de budget 2018**
- 3. Orientation stratégique de l'association**
 - **Avancement des actions issues du 30 avril 2016**
 - **Revue du projet associatif. Proposition d'une ½ journée de réflexion.**
- 4. Réseau RENADEM . Rôle et positionnement d'AMELY en 2018.**
 - **Tour de France de la médiation et de l'accès au droit**
- 5. Informations sur l'activité des commissions**
- 6. Date des prochaines réunions**
- 7. Questions diverses**

Procès-verbal du Conseil d'Administration AMELY - 25 septembre 2017

1 - APPROBATION DU DERNIER PV

Le procès verbal du conseil d'administration du 19 juin 2017 n'a fait l'objet d'aucune modification de la part des administrateurs présents. Il a donc été approuvé.

2 - FINANCES

2.1 Situation intermédiaire exercice 2017

La présidente rappelle que le conseil avait demandé qu'une situation intermédiaire soit faite sur les finances de l'association, afin de pouvoir anticiper les décisions de gestion, investissements et provisions de dépenses, avant la clôture de l'exercice comptable.

Hervé LE RESTIF, trésorier, expose la synthèse des travaux conduits avec Martine TRUSSON, la direction et le cabinet CER sur la base de tous les éléments saisis à fin août 2017.

Les éléments détaillés ont été transmis aux administrateurs. La synthèse reprise ce jour, fait apparaître un résultat probable pour 2017 à hauteur de 15000€. Les charges sont restées stables. Les produits aussi, mais l'analyse met en évidence une diminution d'environ 30 % des subventions sur LYON (diminution de la part État), diminution qui a été prise en compte par une réduction des heures de permanence sur la ville. En contre partie de cette baisse on a une augmentation très importante des produits de formation (médiation scolaire, gestion des conflits...) auxquels s'ajoutent les apports de médiation collective et les conventionnements avec les bailleurs sociaux. Le taux d'autofinancement de l'association décolle enfin, passant de 16,7 % en 2015, 22,7 % en 2016, à 29,8 % cette année.

3 questions sont proposées au débat.

- La question de la fiscalisation de l'association, c'est à dire le risque qu'elle soit soumise à l'impôt sur les sociétés, à la TVA... se pose dès lors que les produits d'exploitation vendus par AMELY dépassent un certain seuil (seuil de 61 145 € pour 2016). Une manière d'éviter cette fiscalisation de l'ensemble de la structure serait de séparer l'activité formation en la filialisant : création d'une structure juridique indépendante, du type « AMELY Formation » laquelle vendrait les prestations. Le personnel resterait salarié d'AMELY, qui facturerait à « Amely Formation » les frais de personnel, de mise à disposition de moyens...

Les administrateurs notent que l'application de la TVA pourrait avoir des conséquences très défavorables sur l'activité de médiation scolaire car les établissements n'y sont pas assujettis et donc ne peuvent la récupérer : risque de perte de ces marchés si nos prestations augmentaient de 20 %. Mais la DIRECCTE, du fait de la nature de l'activité (éducative, sociale...) peut exonérer de TVA.

Le bureau s'est renseigné sur le coût d'une étude par le cabinet CER : environ 500€.

Plusieurs administrateurs souhaitent que l'on prenne le temps de la décision, de la replacer dans le projet global de l'association : objectif d'autofinancement et/ou mission

Procès-verbal du Conseil d'Administration AMELY - 25 septembre 2017

de service public . Il faut veiller aussi à remplir les conditions pour la reconnaissance d'intérêt général (qui implique que les buts ne soient pas lucratifs et que la gestion soit désintéressée).

Au terme des échanges il a été décidé à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés :

- De demander une étude au cabinet CER et de solliciter en même temps l'avis du commissaire aux comptes, d'avoir une idée du coût de la mise en œuvre,
- de rencontrer le service des impôts et la DIRECCTE pour bien faire expliciter les règles qui peuvent s'appliquer,
- de reprendre le débat en lien avec les orientations stratégiques de l'association et de trancher lors du CA de décembre.

➤ Dépenses ou provisions : Attendu que le résultat de l'exercice sera positif le trésorier invite les membres du CA et des commissions de travail à faire part de leurs propositions ou demandes de financement avant la fin de l'année.

➤ Aménagement des locaux de Perrache : c'est une question ancienne dont l'actualité se fait pressante avec le travail régulier maintenant de 3 salariées dans la première pièce, ses multi-fonctions, la circulation de nombreux bénévoles, et le projet de mettre en place un accueil téléphonique centralisé; il y a aussi la sous-utilisation d'une partie de la deuxième salle. Le conseil d'administration est acquis à l'idée d'améliorer ce cadre de travail mais l'information donnée par Sabine MOREL sur le projet de rénovation urbaine qui va entraîner des travaux importants dans tout le quartier et sur l'immeuble (chauffage urbain, remplacement des fenêtres et peut-être une intervention sur les intérieurs) peut faire modifier la nature des aménagements à engager. Des informations complémentaires devraient être données d'ici la fin 2017. Le risque d'augmentation des loyers (bail professionnel) est aussi évoqué.

Un travail de rénovation à minima est à faire et pourra être imputé en charges courantes sous réserve qu'il s'agisse de petits travaux, sinon il s'agira d'investissement.

Sur cette question les administrateurs confient à Bruno ARAUD le soin de faire plusieurs hypothèses d'amélioration avec des devis d'ici décembre, et souhaitent aussi qu'une rencontre en direct avec le bailleur puisse avoir lieu.

2.2 Projet de budget 2018

Il a été établi sur l'hypothèse la plus défavorable en ce qui concerne les subventions État et serait déficitaire de 36000€.

Sur Lyon on passerait de 85000€ en 2016, 60000€ en 2017 à 45000€ en 2018.

Mais pour la première fois l'accès au droit va être inscrit dans les priorités 2018 de la politique de la ville avec la lutte contre la fracture numérique ce qui modifiera peut-être la perspective.

Procès-verbal du Conseil d'Administration AMELY - 25 septembre 2017

Côté ville de Lyon Marie-Noëlle LUC et Sabine MOREL prévoient de rencontrer prochainement le délégué à la tranquillité et à la prévention car certaines permanences sont en difficulté et aussi prises dans des enjeux politiques (Lyon1er)

3 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ASSOCIATION

Suite à la journée de réflexion sur le projet associatif d'Amely du 30 avril 2016, une série de pistes d'amélioration avaient été engrangées (cf doc remis). Le conseil d'administration du 27 juin 2016 les avait priorisées :

- Repenser l'implantation des permanences,
- Rechercher de nouveaux financements,
- Rechercher de nouveaux publics en médiation.

Venait ensuite :

- Étendre le champ de la médiation scolaire,
- Améliorer l'accueil avec la mise en place d'un accueil téléphonique centralisé,
- Travailler sur l'évaluation et la formation des médiateurs.

Le conseil d'administration avait :

1) confirmé la création d'un petit groupe chargé de l'activité de médiation scolaire, pour une mise en place opérationnelle de son développement (maintien de l'existant et prospection).

2) Décidé que la recherche de nouveaux financements et de nouveaux publics relèvent de la commission développement qui aurait à se préoccuper des orientations stratégiques mais aussi des propositions concrètes pour la mise en œuvre.

3) Confié au bureau la réflexion sur les implantations des permanences juridiques et de médiation, ainsi que celle sur la pertinence et la faisabilité ou non d'un accueil centralisé, pour qu'il fasse l'analyse organisationnelle et soumette ses propositions au CA.

4) Certaines questions pouvant relever du comité de référence ou de la commission formation, sur l'évaluation et la formation des médiateurs, étaient renvoyées à un conseil d'administration ultérieur.

Depuis la mise en œuvre de plusieurs de ces axes a avancé. Les tendances qui avait présidé à la réflexion se sont renforcées, en particulier avec l'arrivée depuis la loi sur l'obligation des médiations de la consommation, d'un ensemble de médiateurs professionnels.

Marie-Noëlle LUC et Jean-Luc GUYOT proposent donc au conseil de reprendre partiellement le projet associatif en tenant comme fil rouge les 2 orientations fondamentales d'AMELY que sont l'articulation accès au droit et médiation et la gratuité.

Le principe d'une demi-journée de travail est retenu : le 20 novembre 2017 de 9h à 15h avec repas pris ensemble.

Procès-verbal du Conseil d'Administration AMELY - 25 septembre 2017

4- RÉSEAU RENADEM

Le conseil n'a pas été informé depuis un certain temps du travail du réseau. L'expérience d'embauche d'une coordinatrice salariée en contrat aidé, pour animer et coordonner le réseau, ne sera pas reconduite. Le poste était porté par l'ASMAJ et n'a pas produit un allègement des charges de travail suffisant.

Le réseau reste engagé dans les échanges franco-qubécois, le prochain aura lieu en 2019/2020 : dépôt du dossier de subvention auprès de l'ambassade de France au Québec à faire en 2018.

En 2018 les statuts du RENADEM seront revus et AMELY devra confirmer ou non son investissement. L'hypothèse de fonctionner simplement en collectif d'associations, sans support juridique, n'est pas retenu actuellement par les membres du réseau, d'autant que c'est la structure qui permet de recevoir la subvention du ministère de la justice pour aider au fonctionnement et aux projets (10000€ cette année).

Le réseau porte la voix des structures de l'accès au droit et de la médiation au niveau national et lance à Marseille les 13 et 14 novembre un tour de France de l'accès au droit et de la médiation. 3 supports seront créés ou utilisés : un film sur l'accès au droit avec des histoires racontées et jouées par des acteurs. Un sur les médiations citoyennes évoquées dans le cadre du colloque qui a eu à Rennes et un sur la médiation scolaire. Le tour vise à interpeller ou informer les institutions mais aussi les habitants avec des débats.

L'échange entre les administrateurs a porté sur les apports du RENADEM (le partage très précieux d'outils), mais aussi sur sa capacité à se faire entendre au niveau national (manque de visibilité et de reconnaissance). La question est de savoir si AMELY peut s'investir en 2018 sur plusieurs gros événements de communication (tour de France, 30 ans de l'association...)

Le RENADEM est signataire d'une charte nationale de l'accès au droit peu connue. Le tour de France proposé permettrait de la faire connaître en particulier en associant les CDAD. AMELY pourrait aussi répondre ainsi à la demande du Président du CDAD de mieux connaître le travail fait avec les structures de l'accueil de jour. Aller à la rencontre des publics, présenterait un vrai enjeu pour AMELY avec les centres sociaux, en particulier sur Lyon 1^{er} et la Duchère car nous ne sommes pas du tout identifiés.

Le conseil d'administration a donné son accord organiser sur Lyon une manifestation en direction des institutionnels en 2018, avec les outils du tour de France de l'accès au droit et de la médiation du RENADEM. En direction des usagers AMELY organisera un mini tour sur les communes de la Métropole, étalé sur 2018/2019 et visant à développer, conforter, mobiliser un public

5- INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

Commission développement :

- poursuite du travail sur les conventions bailleurs et leur extension
- en attente de l'actualisation des orientations stratégiques d'AMELY

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY - 25 septembre 2017**

Commission formation :

- elle s'est réunie 2 fois (mai sept) et travaille sur la mise en œuvre du plan 2017
- a travaillé sur la grille de recrutement des futurs médiateurs - une réunion collective avec Jean-Luc GUYOT et Sabine MOREL le 14 sept a permis de les informer en amont du recrutement (20 personnes présentes). Le recrutement sera assuré par des tandems (direction, membre du CA) il manque encore des volontaires.
- parallèlement La direction et Émilie PARIS ont monté les dossiers pour le référencement d'AMELY en tant que centre de formation (dossier DATA Doc et agrément Éducation Nationale)

Commission communication :

- parmi les nouveautés : beaucoup de communication immédiate sur Facebook et de vidéos courtes qui sont très regardées
- Présence dans des salons spécialisés cet automne : il manque encore des volontaires
- interview de Sabine MOREL sur FR3 ce vendredi 22 sept
- l'espace adhérent est encore sous-utilisé il faut être pragmatique et interpellé si quelque chose ne va pas.

Groupe sur l'accueil téléphonique centralisé :

- expérimentation à faire cet automne, les bénévoles ne sont pas encore recrutés
- si l'expérience est positive il faudra impérativement une isolation phonique et une personne pour suivre ce service.
- À noter que le bureau envisage le recrutement d'un service civique à la fois pour les permanences d'accès au droit et pour cet accueil téléphonique. Demande d'agrément à refaire

Médiation scolaire :

- Après l'embauche d'Émilie PARIS un travail sur la répartition des tâches avec la direction et la direction adjointe a été fait
- un travail de fond est en cours sur la bonne répartition des actions entre les formateurs
- Reste l'aspect prospection qui a peu été abordé et demande du temps

Médiation collective :

- travail très constructif auprès des différents acteurs de cette médiation qui concerne une résidence de 600 logements
- des éléments concrets ont été collectés pour construire l'accord
- l'apport du groupe des médiateurs formés a été précieux

Comité de référence et de réflexion

- il se réunit le 12 octobre et va reprendre le travail sur l'évaluation des médiateurs
- travail à faire aussi de reprise de différents courriers

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY - 25 septembre 2017**

6- DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

20 novembre 2017 de 9h à 15h : travail sur le projet associatif

12 décembre 2017 de 9h30 à 12h30 : Conseil d'administration

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'ayant été abordée, la Présidente a remercié les administrateurs de leur présence et clôt la séance à 12h30.

La Présidente de séance :

Marie-Noëlle LUC

La Secrétaire de séance :

Annie NOËL